

**Emplois et procédure d'affectation des enseignants du second degré
dans les établissements d'enseignement supérieur pour la rentrée 2019**

Composante	Discipline 2nd degré	Référence
IUT A - Département GEA	Anglais	80

Profil court à publier : Enseignant ou enseignante du second degré en Anglais

Département Gestion des Entreprises et des Administrations

Enseignement :

- **Filières de formation concernées :**

L'enseignant ou l'enseignante assurera des cours d'anglais au sein du département Gestion des Entreprises et des Administrations. Ces cours sont destinés principalement à des étudiants de formation initiale 1^{ère} et 2^{ème} année, il ou elle peut également être amené.e à enseigner pour des formations plus spécifiques type Apprentissage, Enseignement à distance avec regroupement (EADR), Formation continue ou au sein des licences professionnelles portées par le département (Collaborateur Social et Paie, Assistant Gestionnaire de Flux Internationaux).

- **Objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement :**

L'enseignant ou l'enseignante en anglais travaillera en binôme avec l'enseignante titulaire du département. Il ou elle prendra en charge des enseignements de la première à la troisième année (DUT et Licences professionnelles), enseignements portant autant sur l'anglais écrit (grammaire, compréhension de texte, synthèse...) qu'oral (mises en situations, études de cas...).

Pour le DUT, conformément au programme pédagogique national GEA, l'enseignement d'anglais a notamment vocation à « prendre conscience de l'existence d'une langue de spécialité et développer des capacités à communiquer en langue étrangère (oral, écrit) », à développer ses « capacités à communiquer en langue étrangère avec le monde professionnel, à « développer un esprit critique et une connaissance des réalités culturelles des pays anglophone » et à « affiner la connaissance des différents modes ou outils de communication dans le monde du travail (réunion, visioconférence, travail en équipe...) et développer une aisance à prendre la parole et à rédiger des écrits professionnels, tout en prenant en compte la dimension culturelle des mondes professionnels ».

L'enseignant ou l'enseignante pourra également être amené.e à participer aux activités transversales du département : suivi d'apprentis, de stagiaires de formation initiale ou de licences professionnelles, participation au Projet Personnel et Professionnel des étudiants, enseignements transversaux, promotion du département, synthèse/jeu d'entreprise... Il ou elle devra aussi participer aux temps plus institutionnels organisés en interne au département notamment les pré-jurys en fin de semestres.

Enfin l'enseignant ou l'enseignante devra prendre en charge une responsabilité administrative dans le cadre de la formation initiale (gestion de formations, de modules spécifiques...), des activités internationales, ou des actions de professionnalisation.

Contacts :

<u>Enseignement :</u>	Aurélia LAMY, Chef de département GEA Téléphone : +33 (0)3 28 77 84 71 Courriel : aurelia.lamy@univ-lille.fr
<u>Administratif :</u>	Bureau : Recrutement-Mobilité enseignants Téléphone : +33 (0)3 62 26 95 39 / +33 (0)3 62 26 95 47 / +33 (0)3 62 26 95 38 Courriel : recrutement-mobilite-enseignants@univ-lille.fr Site internet : https://www.univ-lille.fr/universite/travailler-a-luniversite/

Ce poste est ouvert aux personnes en situation de handicap.

Afin de déposer votre candidature, il convient de vous rendre sur le site de l'université de Lille où vous pourrez prendre connaissance des conditions de recevabilité, des modalités d'inscription et de dépôt des candidatures.